

Électrolyte ET

Numéro de matière: 2101 ET / 2105 ET / 2111 ET / 2115 ET

Page: 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société /l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit:

Électrolyte ET

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseilléesUtilisation générale: Inscription en métal, électrolytique/électrochimique
Uniquement pour usages industriels**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom de la société : Bymat GmbH

Rue/B.P.: Neusser Straße 106

Place, Lieu: 41363 Jüchen

Allemagne

WWW: www.bymat.de

E-mail: info@bymat.de

Téléphone: +49 (0) 21 65 / 87 28 0

Télécopie: +49 (0) 21 65 / 87 28 28

Service responsable de l'information:

Björn Byhahn,

Téléphone: +49 (0) 21 65 / 87 28 0, Email: info@bymat.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Björn Byhahn, Téléphone: +49 (0) 21 65 / 87 28 0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquette (CLP)**

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

Marquage spécial

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangersrisque d'apparition de vapeurs d'électrolyte pendant les signatures sous tension continue.
Peut être nocif par inhalation.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

Électrolyte ET

Numéro de matière: 2101 ET / 2105 ET / 2111 ET / 2115 ET

Page: 2 de 8

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Solution aqueuse de sels minéraux et de composés organiques.

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 233-826-7 CAS 10377-60-3	Nitrate de magnésium	< 10 %	Ox. Sol. 3; H272. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Changer les vêtements imprégnés.

En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Ne pas provoquer de vomissement.

En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut irriter la peau et les yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Choisir l'agent extincteur en fonction de l'environnement du foyer.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'un incendie environnant, des vapeurs toxiques risquent de se dégager.

En cas d'incendie, après la vaporisation de l'eau, risque de formation de: Composés de chlore, oxydes d'azote (NOx), composés de magnésium.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Électrolyte ET

Numéro de matière: 2101 ET / 2105 ET / 2111 ET / 2115 ET

Page:

3 de 8

Indications complémentaires:

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

Informez si nécessaire les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination. Nettoyer. Ne pas laisser se dessécher.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Porter un équipement de protection approprié. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Indications complémentaires:

Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Électrolyte ET

Numéro de matière: 2101 ET / 2105 ET / 2111 ET / 2115 ET

Page: 4 de 8

Protection individuelle**Contrôle de l'exposition professionnelle**

- Protection respiratoire: Lors de l'action des vapeurs/aérosol, porter un masque respiratoire protecteur. La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. En cas de dépassement de la concentration, utiliser un appareil isolant!
- Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Type de gants: Caoutchouc butyle.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
- Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Changer les vêtements imprégnés. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect:	Forme: liquide Couleur: incolore, limpide
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Valeur pH:	5,5 - 6,5
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité":	Aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	1,03 g/mL
Solubilité dans l'eau:	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	ne s'enflamme pas spontanément
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Le produit est non explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses: Aucune donnée disponible

Électrolyte ET

Numéro de matière: 2101 ET / 2105 ET / 2111 ET / 2115 ET

Page: 5 de 8

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Acides forts et bases

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.
Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.
Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de donn" es.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.
Sensibilisation cutanée: Manque de données.
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.
Cancerogénité: Manque de données.
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.
Danger par aspiration: Manque de données.

Autres informations: risque d'apparition de vapeurs d'électrolyte pendant les signatures sous tension continue.
Peut être nocif par inhalation.

Symptômes

Peut irriter la peau et les yeux.

Électrolyte ET

Numéro de matière: 2101 ET / 2105 ET / 2111 ET / 2115 ET

Page:

6 de 8

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Code de déchet: 11 01 99 = Déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux (parexemple, procédés de galvanisation, de revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, dedégraissage alcalin et d'anodisation)

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 02 = Emballages en matière plastique.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les emballages non pollués et compètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

Non réglementé

Électrolyte ET

Numéro de matière: 2101 ET / 2105 ET / 2111 ET / 2115 ET

Page: 7 de 8

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin:

non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directives nationales - France**

Aucune donnée disponible

Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Informations diverses**

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H272 = Peut aggraver un incendie; comburant.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH210 = Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 2: Étiquette

Mise à jour d'ordre général

Créée:

10/11/2008

Service responsable de la fiche technique

Responsable:

voir section 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 9/11/2016

Version: 7

Langue: fr-FR

Date d'édition: 1/4/2020

Électrolyte ET

Numéro de matière: 2101 ET / 2105 ET / 2111 ET / 2115 ET

Page: 8 de 8

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.